

COMPTE-RENDU de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
16 février 2023

Etaient Présents : Mme Martine DESPLANS, MM Bernard GAUTHIER, Olivier MONNET, Henri LAUGERETTE, Baptiste MERLE et Mmes Denise BONNOT, Nadine DÉGUT et Suzanne RAVE.

Absents Excusés : MM Guillaume VILLARD, et Mmes Marie-Noëlle CACHEUX, Mathilde CANTON-MACÉ

Secrétaire de séance : M Bernard GAUTHIER

Début de séance à 20h10.

Après un tour de table des élus présents, approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022 à 8 voix pour.

DELIBERATIONS

1-Approbation de la modification des statuts du SYDESL

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents soit 8 voix pour.

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;
- D'autoriser le Maire à prendre réaliser toutes les actions nécessaires en découlant
- De notifier au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Convention Vétérinaire CHAROLVET:

Madame le Maire présente aux membres du Conseil une convention proposée par les vétérinaires de Charolles - CHAROLVET, afin de permettre à la Commune de bénéficier de tarifs préférentiels en cas de prise en charge par la Clinique vétérinaire, des animaux divagants trouvés sur la commune de CHAMPLECY, (transportés et accueillis pour soins ou même recherches de propriétaires par la clinique vétérinaire de Charolles.) Le Maire suggère de signer la convention pour se prémunir des risques éventuels de soins onéreux en cas de prise en charge des animaux errants transportés à la Clinique de Charolles. Les membres du Conseil abondent en ce sens et autorise le Maire à signer la convention.

Arrêté permanent de la SAUR

Madame le Maire fait part d'un courrier de la SAUR demandant la possibilité de bénéficier d'un arrêté permanent l'autorisant à intervenir sur la Commune dès lors que des problématiques sur les réseaux étaient à régler. Dans un souci de régler l'administratif sur du long terme, elle sollicite cet arrêté dans un souci de facilité et rapidité du traitement des demandes et pour ne pas avoir à multiplier les demandes dans l'année lors de chaque intervention.

Travaux restaurant

Madame le Maire informe les conseillers que des devis pour le projet de véranda ont été étudiés par les adjoints et elle-même.

Les entreprises ont étudié le projet sur le terrain en tenant compte des contraintes des lieux, notamment respect des distances entre le restaurant et l'église accessibilité personnes à mobilité réduite.

Deux propositions sont faites :

Entreprise AC BOIS71 : 1 terrasse sol plancher bois, véranda en bois avec toit recouvert tuiles.
Une proposition avec ossature alu.

Entreprise LUTMANN : Pas de terrasse de prévue et véranda en ossature alu.

En résumé, il est noté des similitudes dans les propositions des deux entreprises mais il reste encore quelques questions sur le choix final des matières à envisager pour la mise en place de la véranda de 30m².

Des dossiers de demandes de subvention dans le cadre de la DETR et au niveau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais ont été déposés. Questions se posent, faut-il demander d'autres précisions, effectuer des changements ou demander à une autre entreprise.

Quoiqu'il en soit, les projets de la véranda devra être budgétiser en tenant compte des devis présentés.

Invitation « Journée informations PLUI » :

Aux vues du dossier PLUI qui commence à prendre forme, la Communauté de Communes Le Grand Charolais organise des sessions d'informations au Centre Culturel de Paray le Monial, à destination des élus.

Avec le projet de PLUI ; Madame le Maire explique aux conseillers qu'il va falloir mener des réflexions sur la cartographie de la Commune de Champlecy pour commencer à réfléchir sur les zones souhaitées constructibles, les bâtiments agricoles avec changement de destination tout en tenant compte de l'historisation de l'urbanisation de la Commune, afin de s'inscrire dans la logique de la modification de l'urbanisme communal.

Ces réflexions et changements engendreront sans aucun doute des modifications dans la vie de la Commune.

Informations voirie

Monsieur Bernard GAUTHIER explique que lors de la dernière réunion commission voirie de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, il a été évoqué l'augmentation du coût des matières premières qui engendrent une diminution de l'enveloppe de l'entretien de la voirie. De ce fait, deux tranches de travaux ont été décidées. 50 % sont prévus pour la première phase et selon ce qu'il restera de l'enveloppe la deuxième phase des travaux de voirie sera programmée.

La première phase : Route de Marcellizon pour	4225 €
Route de Chatelvilain pour :	8824 €

Concernant la voirie, Madame le Maire suggère de prévoir une réunion Commission chemins Communaux, car suite à la tempête du 21 juin 2022, un certain nombre de chemins ont été détériorés. Cette commission fera le tour des chemins le samedi 25 février 2023 à 9h30.

Logement Communal de l'Etang

Madame le Maire informe les conseillers que suite au départ de Madame ALBERT Wendy du logement de l'Etang, ce dernier a été attribué à un jeune couple avec enfants. L'état des lieux de sortie permettra de constater les travaux de rafraîchissement à prévoir avant signature du bail et remise des clés aux futurs locataires

Demande d'aide financière

Madame le Maire fait part d'une demande d'aide financière d'un organisme humanitaire suite au séisme survenu en Turquie. Après réflexion, le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à cette requête estimant que l'organisme en question est inconnu du grand public.

Cinéma en plein air

La Communauté de Commune Le Grand Charolais propose aux Communes de la Communauté de Communes d'accueillir la manifestation « Cinéma en plein air ». Malgré l'intérêt portée à cette proposition, le Conseil Municipal décline cette dernière.

Bibliothèque communale

Madame FABBRI s'est proposée de prendre en charge la permanence de la bibliothèque Communale notamment pendant les vacances.

Fibre

Martine DESPLANS informe que les travaux de la fibre avancent et qu'elle devrait être opérationnelle été 2023. Les opérateurs téléphoniques doivent prendre en charge les raccordements.

Bennes à verre - Compost

Baptiste MERLE informe Madame le Maire que les bennes à verre n'ont toujours pas été déplacées. Mme DESPLANS se chargera de faire remonter l'information à la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour que le nécessaire soit fait.

Le point compost est relativement fréquenté. Réflexion est menée sur un point propre herbe tonte pour éviter l'engorgement du compost.

Avant de finir la séance, Madame DESPLANS explique que l'équipe municipale arrive à mi-mandat et invite les personnes désireuses de s'investir un peu plus dans leur engagement communal à se manifester afin de leur permettre de découvrir aux côtés des adjoints et d'elle-même les différentes tâches et permettre ainsi « l'aisance » dans l'appréhension du mandat d'élu.

N'ayant plus aucun sujet à aborder, la séance est close.
Fin de séance à 21H30

Affiché le 21/02/2023

La Maire
Martine DESPLANS

